

RÈGLEMENT INTÉRIEUR Fly in Move – mis à jour le 30/01/2024

(peut être modifié ultérieurement)

Le présent règlement intérieur, complète et précise le fonctionnement du studio Fly in Move

1- ASSURANCE / RESPONSABILITÉ / URGENCE MÉDICALE

Il est fortement recommandé à l'élève de souscrire à une **une assurance responsabilité civile** pendant toute la durée de la Prestation et vous attestez que votre constitution physique et votre état de santé vous permettent de pratiquer le sport en général, et plus particulièrement d'utiliser les services, les activités, le matériel et les installations proposés par la société Fly in Move, dont vous reconnaissez avoir une parfaite connaissance ;

L'élève reconnaît avoir lu et accepté les impératifs, risques et mises en garde liés à la pratique de la pole dance. Afin de prévenir le risque de blessures, l'élève s'engage à respecter les horaires, les règles de sécurité, le contenu du cours, les consignes du professeur et les autres participants. Fly in Move et ses professeurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables d'un malaise ou d'une blessure accidentelle. En cas d'urgence médicale pendant la session, le professeur est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires en alertant les secours pour un transport à l'hôpital le plus proche.

2- ÉTAT DE SANTÉ ET ACCORD MÉDICAL

Les prestations de Fly in Move sont accessibles à toute personne souhaitant pratiquer la pole dance ou des cours d'entretien et possède un accord médical si nécessaire l'autorisant à pratiquer l'activité. La pratique de la pole dance est déconseillée en cas de grossesse, problème cardiaque, post-natal récent, hémophilie ou prise d'anticoagulant, en cas d'asthme à l'effort. Un certificat médical sera demandé pour les élèves mineurs.

3- TENUE ET MATÉRIEL

Il est impératif de respecter les consignes de sécurité énoncées par le professeur pendant le cours. Fly in Move ne pourra être tenu responsable en cas de perte ou de vol de vos effets personnels au studio. Pour votre sécurité et le respect du matériel, aucun bijoux aux doigts, poignets, cou, oreilles, chevilles et orteils ne sont autorisés. Cheveux attachés dès les échauffements.

Ne pas appliquer de produits corporels gras (crème, huile...) le jour du cours.

Une tenue adéquate est requise : Pole dance : short et brassière de sport, grande serviette recouvrant un tapis (legging pour les échauffements)

Pole Fit / pole Choré: short / legging / jogging et débardeur / top / brassière, grande serviette recouvrant un tapis

4- DÉROULEMENT DES COURS

Les cours vont de 1h00 à 1h30. L'élève doit se présenter 5 minutes avant le début du cours. **En cas de retard de sa part, l'enseignant se réserve le droit de ne pas l'admettre en cours une fois celui-ci démarré. Passées 15 minutes de retard, aucun élève ne pourra être admis en cours du fait de sa non-participation aux échauffements permettant d'éviter les blessures. Aucun remboursement, total ou partiel, ne sera envisagé en cas de retard de la part de l'élève et/ou de son refus par l'enseignant. Tout cours entamé est dû dans son intégralité. Une absence à un ou plusieurs cours de la part de l'élève ne donne pas lieu obligatoirement à un « rattrapage de cours », celui ci est récupérable dans la mesure du possible et est un avantage non obligatoire mis en place par le studio - (concerne uniquement les élèves en abonnement annuel)**

PRACTICE : Fly in Move met à disposition des créneaux d'entraînement libre en proposant l'accès à tout son équipement. L'accès à ces créneaux se fait sur réservation uniquement. L'élève travaille **en toute autonomie et s'engage à respecter toutes les consignes de sécurité habituelles**. La présence du professeur est juste effective pour l'ouverture des locaux. **Échauffement obligatoire**. L'élève peut avoir accès à ce service après au moins 3 mois de pratique de Pole Dance. Toutes blessures ou accidents survenus sur l'un de ces créneaux ne pourra être impacté au studio Fly in Move ou au professeur présent.

5 - CONDITIONS GENERALES DE VENTE POUR LES ABONNEMENTS ANNUELS ET

CARTES:

► Les abonnements annuels sont nominatifs. Ils sont valables de septembre à juin de la saison d'inscription (10 mois).
Il vous engage sur un groupe chaque semaine de septembre à juin (semaines de fermetures prévues à l'avance) -
Votre place est automatiquement réservée pour l'année
Aucune possibilité de report de la validité de la carte.

Tout abonnement annuel pris devra être réglé en totalité, quelque soit le mode et l'échéancier du règlement. En cas d'arrêt en cours d'année, l'abonnement devra être payé en totalité

► Les cartes à crédits de cours sont nominatives et quelque soit leur date d'achat, sont valables jusqu'à la fin de la saison en cours (fin juillet).
Aucune possibilité de report.

Toute carte prise devra être réglée en totalité, quelque soit le mode et l'échéancier du règlement. En cas d'arrêt en cours d'année, l'abonnement devra être payé en totalité

RÉSERVATIONS/ANNULATIONS :

Abonnement annuel : La réservation de la place sera faite automatiquement lors de l'inscription et pour la saison entière.

En cas d'absence de l'élève, celui ci devra notifier son absence **au moins 6h à l'avance** via son espace personnel afin de ne pas être débité de son cours.

Cours à la carte : Réservation obligatoire à faire pour chaque cours à la carte, Fly in Move se réserve le droit de refuser toute présentation spontanée en cas de sureffectif. L'annulation d'un cours par l'élève doit se faire au moins **12h à l'avance**, via son espace personnel, dans le cas contraire, le cours sera décompté sur sa carte. Fly in Move se réserve le droit de modifier et/ou d'annuler un/des cours en cas de réservation insuffisante (moins de 5 personnes).

MOYENS DE PAIEMENT:

Les moyens de paiements suivant sont acceptés : CB, chèques, espèces, prélèvement SEPA, coupons Sports ANCV (à hauteur de 40 % du montant total) ou chèques vacances ANCV (à hauteur de 40 % du montant total)

PAIEMENTS EN PLUSIEURS FOIS :

Les paiements en plusieurs fois sont des arrangements de paiements de la part du studio. Si l'élève ne vient pas ou plus en cours lors de la validité de sa carte ou abonnement, les chèques ou prélèvements seront tout de même encaissés et les abonnements et cartes devront être payés en totalité, même en cas de règlement par espèces.

Règlement par chèque : Le nombre de chèque correspondant à l'échéancier devront être remis en même temps lors de l'achat de la carte ou de l'abonnement.

REMBOURSEMENTS :

Les cartes de cours ou abonnements sont **UNIQUEMENT** reportés (paiement) ou stoppés si vous vous blessez au studio, constaté par le professeur au moment des faits et avec un certificat médical à adresser au maximum 1 mois après l'arrêt des cours. (durée maximum de 2 mois)

Aucun autre remboursement ne sera possible, quelle que soit la situation et le motif invoqué par l'élève, ni même en cas de grossesse et la validité des abonnements annuels ou des cartes ne seront ni remboursés, ni prolongés au delà de la fin de la saison.

Pandémie : Une fermeture de l'établissement causée par une pandémie, guerre ou autres évènements de force majeure ne donnera pas lieu à un remboursement. Les cours seront rattrapés dans la mesure du possible.

6- LOCAUX / REGLES DE SECURITE / COMPORTEMENT

Les professeurs étant seuls habilités à enseigner, tout élève ne respectant pas le contenu du cours (mise en danger de sa propre personne et de celle d'autrui), pourra en être exclu. Il est formellement interdit de participer à un cours en étant sous l'emprise d'alcool, drogue ou autres stupéfiants.

Il est impératif de respecter les consignes de sécurité énoncées par le professeur pendant le cours. Vous vous engagez à ne pas tenter de mouvements ou figures qui ne seraient pas expressément demandés au préalable par le professeur et ne faire preuve d'aucun comportement dangereux pour vous ou les autres. La responsabilité du Studio Fly in Move ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de la part de l'élève de l'inobservation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée du matériel ou autres installations.

GROSSESSE

La pratique de la pole dance est déconseillée aux femmes enceintes. Si toutefois l'élève enceinte souhaite poursuivre les cours elle devra en informer impérativement le professeur et lui fournir une décharge de responsabilité ainsi qu'un certificat médical de son médecin ou sage femme attestant l'aptitude physique à poursuivre l'activité. L'élève devra ensuite fournir un autre certificat médical tous les deux mois attestant à chaque fois qu'elle peut continuer à pratiquer la pole dance et que cela est sans risque pour sa grossesse. L'élève adhérente enceinte devra également accepter toutes les mesures de sécurité supplémentaires prises par le professeur (crash-mat autour de sa barre, interdiction d'utiliser la barre en spinning sur certaines figures ou enchaînements, adaptation des exercices). En aucun cas, Fly in Move ne pourra être reconnu responsable en cas de problème concernant la grossesse.

7- RADIATION

La qualité d'élève adhérent se perd sans indemnité en cas de : Détournements des biens, des moyens, ou du nom de l'école à des fins personnelles ; de Non-respect des locaux et du matériel : toute dégradation faite au matériel (barre de pole, crash mat, mobilier, matériels, chaîne HI FI, ...) sera imputée à l'élève ; de tout acte de non-respect du règlement intérieur, de dégradation, de violence, de vol ou d'incorrection de la part des élèves ou des accompagnateurs ; de défaut de paiement, de chèques impayés non compensés ou volés.